



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 109-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.178

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Garantir la santé dans les salles de classes en mesurant la qualité de l'air

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. équiper toutes les salles de classe (degré secondaire II) du canton d'un capteur de CO₂ ;
2. obliger toutes les communes à installer un capteur de CO₂ dans chaque salle de classe ;
3. élaborer un règlement indiquant comment utiliser les capteurs et la marche à suivre avec les relevés.

Développement :

La crise sanitaire a mis en évidence à quel point il est important d'aérer régulièrement les espaces fermés où des personnes passent plusieurs heures. Une bonne aération réduit considérablement le risque de contamination au COVID-19 et aux autres maladies infectieuses. Un niveau de CO₂ bas dans les salles de classe contribue également à maintenir l'attention des élèves à un bon niveau, voire à l'améliorer.

En outre, les capteurs de CO₂ permettent de démontrer facilement aux élèves à quel point il est important d'aérer régulièrement. Ils offrent également une bonne occasion de faire un peu de technique et de chimie appliquées à la salle de classe.

Motivation de l'urgence : Il ne faut pas remettre à demain les mesures qui contribuent à prévenir les infections au COVID-19.

Destinataires
– Grand Conseil